

OFFRE DE PRESTATIONS

Mandat

Commissions de fusion du Conseil général des communes d'Enges, d'Hauterive, de La Tène et de St-Blaise

Conception du processus de fusion La Paroisse+

Conseil et accompagnement
des nouvelles autorités communales

Pilotage: Daniel Grassi Pirrone, directeur

18 octobre 2020

Contexte

La présente offre est établie en réponse à la sollicitation des Commissions de fusion du Conseil général des communes d'Enges, d'Hauterive, de La Tène et de St-Blaise, représentée par leur président, lors de la séance du jeudi 27 août 2020 à St-Blaise. Elle vise à permettre une poursuite rapide du processus lancé par les autorités actuelles en cours par les nouvelles autorités élues le 25 octobre 2020.

Notre association

Le Réseau urbain neuchâtelois (RUN) est une association de droit privée, enregistrée au Registre du commerce du Canton de Neuchâtel. Elle réunit quatre régions, membres de l'association, regroupant la quasi-totalité des communes du Canton de Neuchâtel.

Le RUN a notamment pour vocation de mettre à disposition de nos (ses) membres des réseaux, des expériences et des compétences multidisciplinaires pour l'élaboration, l'accompagnement, la facilitation et la réalisation de projets (...) en favorisant les collaborations intercommunales et la modernisation des structures communales et intercommunales.

Pour réaliser ses missions, le RUN dispose d'une excellente connaissance du contexte local et cantonal et des acteurs techniques et politiques locaux et cantonaux. Grâce à son expertise, à une équipe multidisciplinaire et à son réseau de partenaires spécialisés, il a acquis de larges compétences dans la gestion de projets publics, notamment en matière d'accompagnement, de conseils, de coordination et d'animation de projets et de processus politiques complexes.

En matière de réforme institutionnelle et de fusions de communes, le RUN a notamment réalisé les prestations suivantes :

- accompagnement, conseil et coordination technique et politique;
- conception, planification et gestion de processus politiques complexes;
- élaboration, organisation et animation de démarche participative;
- élaboration de diagnostic et accompagnement dans la réalisation de sondages à la population;
- préparation, accompagnement et participation à la réalisation de sondage de la population;
- recherches, analyses techniques et politiques;
- coordination des relations avec les services techniques cantonaux;
- rédaction de documents techniques et politiques;
- conception et planification de stratégies de communication et coordination de sa mise en œuvre, avec l'appui de spécialistes;

ce notamment dans le cadre des processus de référence suivants :

- pilotage technique du travail des 9 communes du Val-de-Travers dans le cadre du processus de fusion, puis appui au Conseil communal dans la création de la nouvelle commune de Valde-Travers (organigramme communal, organisation des services, etc.);
- accompagnement des autorités communales durant toutes les étapes du processus de **fusion des 15 communes du Val-de-Ruz**, jusqu'au vote populaire (2 ans);
- élaboration de l'étude d'opportunité du processus de fusion du Grand Entre-deux-Lacs;
- réalisation de l'étude d'opportunité du processus de fusion du Nouveau Neuchâtel;
- accompagnement des autorités des communes de St-Blaise, Hauterive et La Tène dans leur réflexion relative au choix du processus de fusion;
- accompagnement des cinq communes de La Béroche dans la préparation du premier processus de réflexion lié à une fusion des cinq communes et dans la réalisation d'un sondage de la population;
- accompagnement et conseil du comité de **fusion de La Grande Béroche** dans la préparation de la nouvelle commune;
- coaching du Conseil communal de La Grande Béroche dans le lancement de la nouvelle commune;

 accompagnement et co-pilotage technique (en consortium) du processus de fusion des communes de Peseux, Corcelles-Cormondrèche, Valangin et de la Ville de Neuchâtel dans la phase de préparation de la nouvelle commune au 1^{er} janvier 2021 (depuis juin 2019, en cours).

Grâce à son expertise en la matière, le RUN dispose d'un œil aiguisé en mesure de porter un regard critique positif et neutre sur le processus, favorisant l'anticipation, l'efficience et les synergies tout au long de la démarche, y compris dans les moments les plus délicats politiquement.

Objectif général

Accompagner et conseiller les nouvelles autorités communales des communes d'Enges, d'Hauterive, de La Tène et de St-Blaise dans les travaux de préparation, réflexion et de conception en vue du lancement d'un processus de fusion.

Prestations

Les prestations proposées se déclinent de la manière suivante :

- 1. Accompagnement dans la constitution d'un comité de pilotage (CoPil).
- 2. Planification, organisation, convocation (y compris PV) et animation des séances CoPil (6 séances).
- 3. Accompagnement dans la définition des missions/objectifs, puis d'une stratégie concernant le processus (lancement).
- 4. Recherche et analyse des données, informations, documentation et travaux disponibles (notamment établis lors de précédents processus). Brève analyse du processus GE2L et des résultats. Synthèse à l'attention du CoPil.
- 5. Sur la base de la stratégie validée par les autorités communales, conception du processus de travail, de l'organisation de projets et de la planification détaillée, incluant une évaluation des coûts du processus, jusqu'au vote populaire.
- 6. Accompagnement du CoPil pour la présentation du projet à leurs autorités communales.
- 7. Participation à la rédaction du rapport à destination des conseils généraux des quatre communes.

Organisation

Les personnes qui participeront au mandat sont les suivantes :

M. Daniel Grassi Pirrone, directeur, expert fusion

Rôle: pilotage du mandat.

Compétences spécifiques : économiste et coach professionnel certifié; expérience confirmée de gestion des affaires publiques, plus particulièrement de conception et de gestion de processus politiques complexes; excellente connaissance du fonctionnement des communes et de l'administration cantonale neuchâteloise; expertise spécifique en matière de processus de fusion de communes.

M. Charles-Guillaume Held, resp. Domaine institutions, chef de projet

Rôle: chef de projet.

Compétences spécifiques : au bénéfice d'un bachelor en sciences politiques, il assume la responsabilité du Domaine Economie et Institutions au sein du RUN; actuellement en charge de l'accompagnement de groupes de travail, du suivi et du monitorage des sous-groupes de travail opérationnels, ainsi que de la cellule de coordination transversale du processus de la fusion NEO (Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel, Peseux et Valangin).

Planification

Le démarrage des travaux sera planifié d'entente avec le mandant.

Tarifs

Nos prestations seront facturées aux tarifs horaires suivants :

Nom	Fonction	Tarif/horaire (HT)
Daniel Grassi Pirrone	Directeur, expert	CHF 154.00
Charles-Guillaume Held	Resp. Domaine institutions, chef de projet	CHF 130.00
À désigner	Chargé-e de missions	CHF 105.00

Frais

Sur une base forfaitaire : 3%, couvrant les frais de déplacement et de repas des collaborateurs-trices, ainsi que les frais de reproduction.

Des frais complémentaires éventuels sont facturés séparément; ils sont engagés exclusivement avec l'accord du mandant.

Honoraires

Les coûts du mandat sont calculés <u>sur la base des heures de travail réelles</u> consacrées à la réalisation des activités.

Les honoraires prévisionnels se présentent de la manière suivante :

Prestations		CHF
1.	Accompagnement dans la constitution d'un comité de pilotage (CoPil).	CHF 2'500.—
2.	Planification, organisation, convocation (y compris PV) et animation des séances CoPil, mise en œuvre et suivi des décisions (6 séances).	CHF 12'400.—
3.	Accompagnement dans la définition des missions/objectifs, puis d'une stratégie concernant le processus (lancement).	CHF 1'700.—
4.	Recherche et analyse des données, informations, documentation et travaux disponibles (notamment établis lors de précédents processus); analyse du processus GE2L. Synthèse à l'attention du CoPil.	CHF 4'100.—
5.	Sur la base de la stratégie validée par les autorités communales, conception du processus de travail, de l'organisation de projets et de la planification détaillée, incluant une évaluation des coûts du processus, jusqu'au vote populaire.	CHF 3'200.—
6.	Accompagnement du CoPil pour la présentation du projet à leurs autorités communales.	CHF 3'300.—
7.	Participation à la rédaction du rapport à destination des conseils généraux des quatre communes.	CHF 2'300.—
8.	Divers et imprévus (5%).	CHF 1'500.—
Total honoraires avant frais et TVA		CHF 31'000.—

Prestations	CHF
Frais: 3% (forfaitaire)	CHF 930.—
Total HT	CHF 31'930.—
TVA (7.7%)	CHF 2'460.—
Total TTC	CHF 34'390.—

Le montant TTC susmentionné est considéré comme un montant plafond. Tout dépassement de ce montant devra obtenir préalablement l'aval du mandant.

Facturation

Trimestrielle. Sur demande, un décompte des tâches de l'ensemble des collaborateurs impliqués dans la réalisation du mandat peut être transmis au mandant.

Tâches complémentaires

En cas de nouvelles tâches ou d'accroissement non prévisible de certaines tâches au moment de la signature du présent contrat, les prestations complémentaires sont annoncées au mandant, puis engagées sous réserve de l'accord du mandant, aux conditions similaires.

Étapes ultérieures

Au vu de l'expérience, des ressources et des compétences disponibles proposées dans la présente offre, notre équipe reste à votre entière disposition pour vous accompagner dans les phases ultérieures de votre projet.

Validité de l'offre

La présente offre est valable 90 jours à compter de la date d'émission.

Informations complémentaires

La direction de l'Association RUN reste à votre entière disposition pour la présentation de la présente offre de prestations lors d'une rencontre et pour vous fournir tout complément d'information que vous pourriez souhaiter.

Réseau Urbain Neuchâtelois

Daniel Grassi Pirrone Directeur

La Chaux-de-Fonds, le 18 octobre 2020

En cas d'acceptation de la présente offre, merci de bien vouloir valider le mandat nous étant confié par l'apposition des signatures autorisées ci-après.